

**Séance publique du 10 septembre 2001**

**Délibération n° 2001-0210**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Requalification de la rue Docteur Bouchut, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle - Mandat de réalisation - Bilan de clôture**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 31 mars 1994, le conseil de Communauté a confié à la société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), par convention de mandat, la requalification de la rue du Docteur Bouchut, partie comprise entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Vivier Merle à Lyon 3°, pour une enveloppe financière de 10 000 000 F TTC.

Par avenant n° 1 approuvé le 9 octobre 1995, le Conseil a porté le montant de l'enveloppe à 13 500 000 F TTC afin d'intégrer dans le programme, des modifications souhaitées par les élus et la direction du centre commercial de la Part-Dieu.

Le bilan financier, arrêté par messieurs les commissaires aux comptes de la SERL, s'élève à 13 054 216,48 F TTC.

L'opération étant terminée, il convient de donner quitus à la SERL ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avenant n° 1 à la convention de mandat passée avec la SERL ;

Vu ses délibérations en date des 31 mars 1994 et 9 octobre 1995 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Constate** le montant définitif des dépenses réalisées à hauteur de 13 054 216,48 F TTC.

**2° - Autorise** monsieur le président à donner quitus à la société d'équipement du Rhône et de Lyon pour cette opération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,